

W GARAGE - COMMENT LE RENOUVELER ?

Le W n'étant pas valable à vie, vous devez le renouveler entre le 1er novembre et le 31 décembre !

Les demandes de renouvellement commencent le 1er novembre et se terminent le 31 décembre, ne passez pas à côté.

Si vous avez dépassé la date de renouvellement, vous devez faire une nouvelle demande de W garage, cliquez [ici](#)

- **Les professionnels habilités SIV** demandent le renouvellement de leur W garage sur leur profil ANTS habituel. Pas à pas ci-dessous
- **Pour les professionnels de l'auto non habilités SIV**, si vous avez déjà créé votre compte personne morale sur le site de l'ANTS, vous pouvez suivre le pas à pas situé ci-dessous.

Tout savoir sur le W garage, cliquez [ici](#)

→ Téléchargez le pas à pas en cliquant [ici](#)

- **Pour les professionnels de l'auto non habilités SIV qui n'ont pas encore créé un profil personne morale**, nous vous invitons à suivre la procédure suivante pour créer dans un 1^{er} temps votre compte et une fois votre profil créé et certifié, à suivre ensuite, le pas à pas en annexe pour faire votre demande de renouvellement. Comme vous le verrez ci-dessous, cela se fera en plusieurs étapes.

Etape préalable : Vérifiez votre adresse postale sur le site de l'INSEE avant de vous lancer car le point de contact et l'adresse ne sont pas modifiables. Voici le lien pour vérifier toutes vos coordonnées : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Une fois l'adresse vérifiée et corrigée si besoin, **la création du compte se déroule en 2 étapes** : une **activation** du compte puis une **certification** (*voir ci-dessous*), cette dernière passe par la réception d'un code qui vous sera envoyé par la Poste d'où la nécessité de bien vérifier votre adresse postale à l'INSEE. Surveillez le courrier après l'activation du compte afin de ne pas égarer le code de certification.

- Une fois sur le portail ANTS, cliquez sur « professionnel de l'automobile » même si vous n'êtes pas habilité ; Les personnes morales autre que des professionnels de l'auto (*ex : plombier*) passent par l'onglet « particulier » et créent leur compte ;
- Cliquez sur « je créé un compte » ;
- Vérifiez votre SIRET ; le SIRET sera toujours votre identifiant et ne pourra jamais être modifié !

Etape 1 - L'activation du compte

- Une fois les données enregistrées, vous recevrez un mail qui vous permettra d'activer votre compte, cliquez sur le lien d'activation au plus vite car la durée de validité du mail n'est que de 24 h; un message vous indiquera alors que votre compte est bien activé ;
- Ce même mail vous indiquera également qu'un courrier contenant un code de certification vous sera envoyé.

Etape 2 - La certification du compte qui est indispensable pour effectuer une téléprocédure

- Le courrier contient le code de certification qu'il vous faudra renseigner au niveau de votre module « informations » ;
- Identifiez-vous, puis, dirigez-vous vers le module « informations » où se trouvent les données de votre profil ;
- Renseignez le code en bas de la page et enregistrez la modification ;
- Une fois que cela est effectué, votre compte est activé et certifié ; vous pouvez alors effectuer vos téléprocédures ;
- Si vous avez déjà des W garage, vous devriez pouvoir faire une démarche de renouvellement à partir du 1^{er} novembre ou faire une 1^{ère} demande si c'est le cas ou encore demander d'autres W garage si vous avez besoin de plus de W ;
- N'oubliez pas de conserver vos nouveaux mots de passe, une organisation en interne est primordiale pour gérer les absences, les départs...

Une fois que votre compte est créé et certifié, vous pouvez faire votre demande de renouvellement de W en suivant le pas à pas ci-dessus.

Source : MOBILIANS Meudon